



Conférence des Parties

Vingt-sixième session

Glasgow, 31 octobre-12 novembre 2021

Point 13 de l'ordre du jour provisoire

Questions de genre et changements climatiques

Composition par sexe

Note du secrétariat

Résumé

Le présent rapport est établi chaque année par le secrétariat pour aider les Parties à suivre les progrès réalisés vers l'objectif d'un équilibre entre hommes et femmes dans le cadre de l'élaboration de politiques climatiques sensibles aux questions de genre. Il présente des données relatives à la composition par sexe des organes constitués en vertu de la Convention, du Protocole de Kyoto et de l'Accord de Paris, ainsi qu'à la composition par sexe et par âge des délégations des Parties présentes aux sessions tenues au titre de ces trois instruments, et compare notamment ces données avec celles d'années précédentes. En outre, il présente des informations sur la mise en œuvre par le secrétariat des décisions qui s'inscrivent dans une perspective de genre. Deux études de cas y figurent également : une analyse du temps de parole pendant les séances plénières et les réunions et une analyse des mesures prises par la présidence de la vingt-cinquième session de la Conférence des Parties en vue d'augmenter le nombre de femmes occupant des postes de direction dans le processus de la Convention et au sein de la délégation du pays assumant la présidence.



Abréviations et acronymes

CDN	contribution déterminée au niveau national
CET	Comité exécutif de la technologie
CKI	Comité d'experts de Katowice sur les impacts des mesures de riposte mises en œuvre
CMA	Conférence des Parties agissant comme réunion des Parties à l'Accord de Paris
CMP	Conférence des Parties agissant comme réunion des Parties au Protocole de Kyoto
COP	Conférence des Parties
COVID-19	maladie à coronavirus 2019
CPF	Comité permanent du financement
CRTC	Centre-Réseau des technologies climatiques
GCE	Groupe consultatif d'experts des communications nationales des Parties non visées à l'annexe I de la Convention
LEG	Groupe d'experts des pays les moins avancés
MDP	Mécanisme pour un développement propre
ONU-Femmes	Entité des Nations Unies pour l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes
Partie non visée à l'annexe I	Partie non visée à l'annexe I de la Convention
Partie visée à l'annexe I	Partie visée à l'annexe I de la Convention
Partie visée à l'annexe II	Partie visée à l'annexe II de la Convention
PMA	Pays les moins avancés
SBI	Organe subsidiaire de mise en œuvre
SBSTA	Organe subsidiaire de conseil scientifique et technologique

I. Introduction

A. Mandat et cadre général

1. À sa dix-huitième session, la Conférence des Parties (COP) a estimé que des efforts supplémentaires devaient être faits par toutes les Parties pour améliorer la représentation des femmes dans les organes créés en vertu de la Convention ou du Protocole de Kyoto, comme le prévoyait la décision 36/CP.7. Elle a décidé d'adopter pour objectif un équilibre entre hommes et femmes dans les organes créés en vertu de la Convention ou du Protocole de Kyoto, afin d'améliorer la participation des femmes et de bénéficier de leurs avis pour que les politiques relatives aux changements climatiques soient plus efficaces et répondent, sur la base de l'égalité, aux besoins des femmes et des hommes. Elle a également invité les Parties à s'efforcer d'établir un équilibre entre hommes et femmes dans leurs délégations présentes aux sessions tenues au titre de la Convention ou du Protocole de Kyoto¹.

2. Toujours à sa dix-huitième session, la COP a prié le secrétariat² :

a) De tenir à jour les informations sur la composition par sexe des organes créés en vertu de la Convention ou du Protocole de Kyoto, avec notamment des données sur la représentation des femmes issues de groupes régionaux ;

b) De rassembler des données sur la composition par sexe des délégations présentes aux sessions tenues au titre de la Convention ou du Protocole de Kyoto ;

c) De lui communiquer les informations visées aux alinéas a) et b) ci-dessus, pour examen sur une base annuelle, afin de permettre le suivi des progrès réalisés vers l'objectif d'un équilibre entre hommes et femmes en vue d'améliorer les politiques relatives au climat tenant compte de la problématique femmes-hommes.

3. La COP a par la suite demandé au secrétariat de faire figurer dans le rapport annuel sur la composition par sexe des renseignements sur la mise en œuvre par le secrétariat des décisions qui s'inscrivent dans une perspective de genre, conformément aux politiques applicables en la matière au titre de la Convention³, et de renforcer, dans le cadre de ce rapport, le suivi de la situation et l'établissement de rapports sur les femmes occupant des postes de direction au sein du processus de la Convention⁴.

4. À sa vingt-cinquième session, la COP a pris note de l'absence persistante de progrès et la nécessité urgente d'améliorer la représentation des femmes dans les délégations des Parties et dans tous les organes créés en vertu de la Convention, du Protocole de Kyoto et de l'Accord de Paris⁵.

5. À sa vingt-cinquième session, la COP a considéré qu'il était essentiel, pour atteindre les objectifs climatiques à long terme, que la participation et le rôle directeur des femmes se concrétisent pleinement et sur un pied d'égalité dans tous les aspects du processus de la Convention, ainsi que dans l'élaboration des politiques et mesures climatiques aux niveaux national et local⁶.

B. Objet du présent rapport

6. Le présent rapport contient des données instantanées⁷ et comparatives relatives à la Convention, au Protocole de Kyoto et à l'Accord de Paris qui portent sur :

a) La composition par sexe des organes constitués (voir tableau 1) ;

¹ Décision 23/CP.18, par. 1, 2 et 7.

² Décision 23/CP.18, par. 8.

³ Décision 18/CP.20, par. 4.

⁴ Décision 3/CP.25, annexe, tableau 5, activité E.1.

⁵ Décision 3/CP.25, par. 2.

⁶ Décision 3/CP.25, par. 7.

⁷ Au 30 juin 2021, sauf indication contraire.

b) la composition par sexe et par âge des délégations des Parties ayant participé aux sessions (voir tableaux 2 à 4) ;

c) La composition par sexe des bureaux (voir tableau 5) ;

d) La représentation des femmes issues de groupes régionaux et d'autres groupements de Parties dans les organes constitués (voir annexe I).

7. Le rapport contient en outre des renseignements sur la mise en œuvre par le secrétariat des décisions qui s'inscrivent dans une perspective de genre, conformément aux politiques applicables en la matière au titre de la Convention (voir annexe II).

8. De plus, deux études de cas sont présentées en vue de renforcer le suivi de la situation et la remontée d'informations en ce qui concerne les femmes occupant des postes de direction au sein du processus de la Convention⁸, d'appuyer la collecte de données statistiques pertinentes sur la représentation des femmes et des hommes et de permettre de mieux comprendre cette dernière. La première porte sur le temps de parole des représentants ayant participé aux séances plénières et aux réunions sur la technologie et le financement tenues dans le cadre des sessions de mai et juin 2021, qui est analysé et ventilé par sexe et par âge (voir annexe III). La seconde fait état des mesures prises par la présidence de la vingt-cinquième session de la COP en vue d'accroître le nombre de femmes occupant des postes de direction dans le processus de la Convention et au sein de la délégation chilienne (voir section IV. B ci-après).

C. Mesures que pourrait prendre la Conférence des Parties

9. La COP souhaitera peut-être prendre en compte les informations figurant dans le présent rapport au moment de nommer les représentants et experts qui siégeront dans les organes créés en vertu de la Convention, du Protocole de Kyoto et de l'Accord de Paris⁹.

II. Données sur la composition par sexe

A. Composition par sexe des organes constitués

10. La composition par sexe des organes constitués varie d'un organe à l'autre et d'une année sur l'autre (voir tableau 1). En 2021, le taux de représentation des femmes est compris entre 10 % (Conseil exécutif du MDP) et 63 % (Comité de l'adaptation). Depuis la publication, en 2020, du précédent rapport sur le sujet¹⁰, le taux de représentation des femmes a augmenté dans quatre organes constitués et est resté inchangé dans huit de ces organes.

11. En 2021, trois organes constitués ont indiqué avoir atteint l'objectif de l'équilibre entre hommes et femmes, alors qu'ils n'étaient que deux à le faire en 2020. Sur ces trois organes constitués, deux ont fait état d'une représentation égale des femmes et des hommes (50 %) et le troisième a indiqué que 63 % de ses membres étaient des femmes.

12. En 2021, la représentation des femmes était supérieure ou égale à 40 % dans 6 des 16 organes constitués, soit une représentation équivalente à celle de 2020. En moyenne, les femmes occupaient 33 % de l'ensemble des postes des organes constitués (représentants des Parties) en 2021, soit un pourcentage identique à celui de 2020.

13. Depuis 2013, les informations sur la composition par sexe des organes créés en vertu de la Convention sont compilées dans le rapport sur la composition par sexe et comparées au rapport précédent par le secrétariat. Le présent rapport comprend également une comparaison avec le premier rapport¹¹, publié en 2013 (voir tableau 1).

⁸ Décision 3/CP.25, annexe, tableau 5, activité E.1.

⁹ Des informations sur la composition de ces organes et l'élection de leurs membres sont disponibles à l'adresse suivante : <https://unfccc.int/process-and-meetings/bodies/election-and-membership>.

¹⁰ FCCC/CP/2020/3.

¹¹ FCCC/CP/2013/4.

14. Depuis 2013, le nombre de femmes a augmenté au sein de huit organes, l'augmentation la plus significative ayant été enregistrée par le Comité de l'adaptation (de 20 % à 63 %) et par le Groupe d'experts des pays les moins avancés (de 15 % à 46 %). En revanche, au sein du Groupe consultatif d'experts, le nombre de femmes a diminué, passant de 52 % à 33 %, et au sein du Conseil exécutif du MDP, le pourcentage de femmes n'a pas dépassé 20 % au cours des huit dernières années.

Tableau 1

Composition par sexe des organes constitués en vertu de la Convention, du Protocole de Kyoto et de l'Accord de Paris

<i>Organe</i>	<i>Nombre total de membres^a</i>	<i>Présidente ou Coprésidente/ Vice-Présidente</i>	<i>Nombre de femmes</i>	<i>Nombre d'hommes</i>	<i>Pourcentage de femmes^b</i>	<i>Évolution du pourcentage de femmes par rapport à 2020</i>	<i>Évolution du pourcentage de femmes par rapport à 2013^c</i>
Comité de l'adaptation	16	2/–	10	6	63	6	43
Conseil du Fonds pour l'adaptation	16	0/0	8	8	50	6	19
Conseil exécutif du MDP	10	0/0	1	9	10	0	–10
GCE ^d	21	1/–	7	12	33	0	–19
Comité d'examen du respect des dispositions (chambre de l'exécution)	10	0/0	2	7	20	0	0
Comité d'examen du respect des dispositions (chambre de la facilitation)	10	0/0	3	6	30	0	19
Conseil consultatif du CRTC	16	1/0	5	10	33	8	18
Groupe de facilitation ^e	14	1/2	6	8	43	0	–
Comité de supervision de l'application conjointe	10	1/0	3	5	30	0	–2
CKI ^f	12	1/–	2	10	17	0	–5
LEG	13	0/–	6	7	46	15	31
Comité chargé de la mise en œuvre et du respect des dispositions de l'Accord de Paris	12	1/–	4	5	33	–9	–
Comité de Paris sur le renforcement des capacités	12	2/–	6	6	50	0	0
CPF	20	0/–	6	14	30	0	5
CET	20	0/0	3	17	15	–5	4
Comité exécutif du Mécanisme international de Varsovie relatif aux pertes et préjudices liés aux incidences des changements climatiques	20	1/–	8	12	40	–5	10

Note : Les données présentées dans ce tableau sont fondées sur la composition effective de chaque organe au 16 juin 2021, selon la liste officielle des membres des organes de la Convention, du Protocole de Kyoto et de l'Accord de Paris, disponible à l'adresse : https://unfccc.int/sites/default/files/resource/Membership_charts.pdf.

^a Les chiffres figurant dans cette colonne correspondent au nombre total de postes dans chaque organe, lequel peut différer du nombre de postes effectivement pourvus au 16 juin 2021.

^b Le pourcentage est calculé sur la base du nombre total de postes. Les pourcentages sont arrondis à l'unité supérieure ou inférieure la plus proche.

^c Certains organes constitués (Groupe de facilitation, CKI, Comité chargé de la mise en œuvre et du respect des dispositions de l'Accord de Paris, Comité de Paris sur le renforcement des capacités et Comité exécutif du Mécanisme international de Varsovie) ayant été établis après 2013, les chiffres pris en compte sont ceux de l'année pendant laquelle ces organes ont été constitués.

^d Le GCE se compose de 24 membres, dont 21 représentants de gouvernements. Les données figurant dans le tableau correspondent exclusivement aux représentants de gouvernements.

^e Le Groupe de facilitation est constitué de 14 membres, dont la moitié sont des représentants des Parties et l'autre moitié sont des représentants d'organisations de peuples autochtones. Les représentants des Parties sont nommés par leur groupe régional ou collectif respectif, et les représentants des peuples autochtones sont nommés par les peuples autochtones, par l'intermédiaire de leurs coordonnateurs. Le Groupe de facilitation élit chaque année deux coprésidents et deux vice-présidents parmi ses représentants pour un mandat d'un an chacun. Un coprésident et un vice-président représentent les Parties, tandis que les deux autres représentent les peuples autochtones. Une coprésidente et une vice-présidente ont été élues pour représenter les organisations de peuples autochtones et une vice-présidente a été nommée en tant que représentante des Parties pendant la période considérée.

^f Le Comité de Katowice sur les impacts est composé de 14 membres, chacun des cinq groupes régionaux d'États Membres de l'ONU étant représenté par deux membres, les pays les moins avancés par un membre, les petits États insulaires en développement par un membre et les organisations intergouvernementales concernées par deux membres. Les données figurant dans le tableau correspondent exclusivement aux représentants de gouvernements.

15. Depuis la publication du précédent rapport sur la composition par sexe, le nombre de représentantes élues aux postes de Président ou de Coprésident d'un organe constitué a augmenté : en 2020, 9 représentantes avaient été élues à la présidence ou à la coprésidence d'un organe, tandis qu'en 2021, onze représentantes occupaient de tels postes. En outre, deux représentantes ont été élues à la vice-présidence d'un organe constitué en 2021, soit le même nombre qu'en 2020. Ces données représentent une baisse par rapport à l'année 2019, lors de laquelle 12 représentantes avaient été élues à la présidence ou à la coprésidence et 3 représentantes avaient été élues à la vice-présidence d'un organe constitué.

16. Plusieurs organes constitués comptent des membres suppléants, qui contribuent activement à leurs travaux. La représentation des femmes en tant que membres suppléants¹² est la suivante :

- a) Le Conseil du Fonds pour l'adaptation compte 15 suppléants, dont 8 femmes ;
- b) Le Conseil exécutif du MDP compte 10 suppléants, dont 3 femmes ;
- c) La chambre de l'exécution du Comité d'examen du respect des dispositions compte 10 suppléants, dont 3 femmes ;
- d) La chambre de la facilitation du Comité d'examen du respect des dispositions compte 10 suppléants, dont une femme ;
- e) Le Groupe de facilitation compte 11 suppléants, dont 3 représentantes de gouvernements et 4 représentantes des peuples autochtones ;
- f) Le Comité de supervision de l'application conjointe compte 10 suppléants, dont 3 femmes ;
- g) Le Comité chargé de la mise en œuvre et du respect des dispositions de l'Accord de Paris compte 11 suppléants, dont 4 femmes.

B. Composition par sexe des organes constitués, par groupe régional et autre groupement de Parties, et par région socioculturelle autochtone

17. Les Parties à la Convention sont réparties selon les cinq groupes régionaux de l'ONU : États d'Afrique, États d'Asie et du Pacifique, États d'Europe orientale, États d'Amérique latine et des Caraïbes, et États d'Europe occidentale et autres États.

18. Outre ces cinq groupes régionaux, le processus de la Convention prévoit plusieurs autres groupements de Parties pour ce qui est de la composition des organes constitués. Afin de donner une image complète de la situation actuelle, le présent rapport fournit des renseignements sur le nombre de femmes membres des organes constitués par groupement de Parties, à savoir les Parties visées à l'annexe I, les Parties visées à l'annexe II, les Parties en transition sur le plan économique, les PMA, les Parties non visées à l'annexe I et les PEID.

¹² Postes effectivement pourvus au 16 juin 2021.

19. Enfin, le processus de la Convention reconnaît les régions socioculturelles autochtones reconnues par l'ONU pour ce qui est de la composition du Groupe de facilitation, qui compte plusieurs représentants d'organisations de peuples autochtones.

20. La composition par sexe des organes constitués¹³, par groupe régional et autre groupement de Parties (voir aussi le tableau I.1), et par région socioculturelle autochtone (voir aussi le tableau I.2), est la suivante :

a) Le Comité de l'adaptation compte 16 membres, dont 10 femmes (2 originaires d'États d'Afrique, 1 d'un pays du groupe État d'Asie et Pacifique, 1 d'un État d'Europe orientale, 2 de pays du groupe États d'Europe occidentale et autres États, 2 de Parties visées à l'annexe I, 1 d'un PMA et 1 d'une Partie non visée à l'annexe I) ;

b) Le Conseil du Fonds pour l'adaptation compte 16 membres, dont 8 femmes (1 originaire d'un État d'Afrique, 1 d'un pays du groupe État d'Asie et Pacifique, 2 d'États d'Europe orientale, 1 d'un pays du groupe Amérique latine et Caraïbes, 2 de pays du groupe États d'Europe occidentale et autres États et 1 d'une Partie visée à l'annexe I) ;

c) Le Conseil exécutif du MDP compte 10 membres, dont 1 femme originaire d'un État d'Europe orientale ;

d) Le GCE compte 19 représentants de gouvernements, dont 7 femmes (2 originaires d'États d'Afrique, 3 de pays du groupe États d'Asie et Pacifique, 1 d'un pays du groupe États d'Amérique latine et des Caraïbes et 1 d'une Partie visée à l'annexe I) ;

e) La chambre de l'exécution du Comité d'examen du respect des dispositions compte 9 membres, dont 2 femmes (1 originaire d'un État d'Europe orientale et 1 d'un pays du groupe États d'Europe occidentale et autres États) ;

f) La chambre de la facilitation du Comité d'examen du respect des dispositions compte 9 membres, dont 3 femmes (1 originaire d'un État d'Afrique, 1 d'un pays du groupe États d'Amérique latine et des Caraïbes et 1 d'une Partie non visée à l'annexe I) ;

g) Le Conseil consultatif du CRTC compte 15 représentants de gouvernements, dont 5 femmes (4 originaires de Parties visées à l'annexe I et 1 d'une Partie non visée à l'annexe I) ;

h) Le Groupe de facilitation compte 7 représentants de gouvernements, dont 1 femme originaire d'un pays du groupe États d'Amérique latine et des Caraïbes, et 7 représentants des peuples autochtones, dont 5 femmes (1 originaire d'Afrique, 1 d'Asie, 1 d'Amérique du Nord, 1 de l'Arctique et 1 du Pacifique) ;

i) Le Comité de supervision de l'application conjointe compte 10 membres, dont 3 femmes (1 originaire d'une Partie visée à l'annexe I et 2 de Parties en transition sur le plan économique) ;

j) Le Comité de Katowice sur les impacts compte 12 membres, dont 2 femmes (1 originaire d'un État d'Europe orientale et 1 d'un pays du groupe États d'Europe occidentale et autres États) ;

k) Le Groupe d'experts des pays les moins avancés compte 13 membres, dont 6 femmes (2 originaires d'États d'Afrique, 3 de Parties visées à l'annexe II et 1 d'un PMA) ;

l) Le Comité chargé de la mise en œuvre et du respect des dispositions de l'Accord de Paris compte 9 membres, dont 4 femmes : 1 d'un État d'Afrique, 1 d'un État d'Europe orientale, 1 d'un pays du groupe États d'Europe occidentale et autres États et 1 d'un petit État insulaire en développement ;

m) Le Comité de Paris sur le renforcement des capacités compte 12 membres, dont 6 femmes (1 originaire d'un État d'Afrique, 1 d'un pays du groupe États d'Asie et Pacifique, 1 d'un État d'Europe orientale, 1 d'un pays du groupe Amérique latine et Caraïbes, 2 d'un pays du groupe Europe occidentale et autres États) ;

¹³ Voir plus haut, note 12.

- n) Le Comité permanent du financement compte 20 membres, dont 6 femmes (5 originaires de Parties visées à l'annexe I et 1 d'une Partie non visée à l'annexe I) ;
- o) Le Comité exécutif de la technologie compte 20 membres, dont 3 femmes (2 originaires de Parties visées à l'annexe I et 1 d'une Partie non visée à l'annexe I) ;
- p) Le Comité exécutif du Mécanisme international de Varsovie compte 20 membres, dont 8 femmes (4 originaires de Parties visées à l'annexe I et 4 de Parties non visées à l'annexe I).

C. Composition par sexe des délégations des Parties

21. La représentation des femmes et l'équilibre entre les sexes dans les processus de prise de décisions liés à la Convention sont indispensables pour atteindre l'objectif d'un équilibre entre hommes et femmes défini dans les décisions 23/CP.18 et 3/CP.25. On trouvera dans le tableau 2 des renseignements sur le sexe des membres et des chefs des délégations des Parties présentes aux dernières sessions des organes liés à la Convention¹⁴ et dans les tableaux 3 et 4, des renseignements sur le sexe et l'âge des membres, des chefs et des chefs adjoints des délégations des Parties présentes à ces sessions.

Tableau 2

Composition par sexe des délégations des Parties aux sessions en ligne des organes relevant de la Convention

	<i>Nombre total de membres</i>	<i>Nombre de femmes</i>	<i>Nombre d'hommes</i>	<i>Pourcentage de femmes</i>	<i>Évolution du pourcentage de femmes par rapport à 2020</i>
Membres des délégations des Parties	2 788	1 377	1 411	49	9
Chefs et chefs adjoints de délégation	230	90	140	39	12

Note : Les chiffres correspondent au nombre de représentants des Parties qui ont participé aux sessions en ligne, tel qu'arrêté au dernier jour de chaque session. Ils tiennent compte des personnes affiliées aux délégations des Parties (« Party overflow »).

Tableau 3

Sexe et âge des membres des délégations des Parties présentes aux dernières sessions des organes relevant de la Convention

	<26		26-35		36-55		56-65		>66	
	<i>Femmes</i>	<i>Hommes</i>								
Nombre	73	44	503	360	701	775	70	178	9	33
%	62	38	58	42	47	53	28	72	21	79

Note : Les chiffres correspondent au nombre de représentants des Parties qui ont participé aux sessions, tel qu'arrêté au dernier jour de chaque session. L'âge de 42 représentants est inconnu. Les données tiennent compte des personnes affiliées aux délégations des Parties (« Party overflow »).

¹⁴ En raison de la pandémie de COVID-19, le Bureau de la COP, de la CMP et de la CMA a décidé de reporter la vingt-sixième session de la COP au mois de novembre 2021. Par conséquent, le présent rapport ne porte pas sur cette session. La première partie des sessions de 2021 des organes subsidiaires s'est tenue en ligne du 31 mai au 17 juin 2021.

Tableau 4

Sexe et âge des chefs et chefs adjoints des délégations des Parties présentes aux dernières sessions des organes relevant de la Convention

	<26		26-35		36-55		56-65		>66	
	Femmes	Hommes								
Nombre	0	0	10	13	62	88	13	34	3	5
%	0	0	43	57	41	59	28	72	37	63

Note : Les chiffres correspondent au nombre de chefs et chefs adjoints qui ont participé aux sessions, tel qu'arrêté au dernier jour de chaque session. L'âge de deux chefs de délégation est inconnu.

22. Le tableau 2 montre que, par rapport au rapport précédent, le taux de représentation des femmes dans les délégations a augmenté de 9 % et leur taux de représentation parmi les chefs de délégation a augmenté de 12 %. Malgré ces augmentations, les femmes demeurent minoritaires, puisqu'elles représentent 49 % des membres des délégations et 39 % des chefs et chefs adjoints de délégation.

23. Les tableaux 3 et 4 mettent en évidence la relation qui existe entre l'âge et le sexe des membres des délégations et des chefs et chefs adjoints de délégation. Parmi les membres des délégations comme parmi les chefs et chefs adjoints, il y a une nette corrélation entre âge et sexe : le pourcentage de femmes diminue fortement à mesure qu'augmente l'âge des représentants. Même si, au sein des délégations, il y a plus de femmes que d'hommes chez les membres âgés de moins de 35 ans, le pourcentage de femmes parmi les chefs et chefs adjoints de délégation ne dépasse pas 43 %, quelle que soit la tranche d'âge.

D. Composition par sexe des bureaux

24. Les bureaux créés au titre de la Convention, du Protocole de Kyoto et de l'Accord de Paris jouent un rôle important dans la gestion du processus intergouvernemental. Des données sur leur composition par sexe sont regroupées dans le tableau 5.

Tableau 5

Composition par sexe des bureaux créés en vertu de la Convention, du Protocole de Kyoto et de l'Accord de Paris

Bureau	Nombre total de membres	Nombre de femmes	Nombre d'hommes	Pourcentage de femmes	Évolution du pourcentage de femmes par rapport à 2020
COP, CMP et CMA	12	6	6	50	0
SBI et SBSTA ^a	7	3	4	43	0

^a Ces chiffres incluent les présidents du SBI et du SBSTA, qui sont également membres du Bureau de la COP, de la CMP et de la CMA.

25. Le Bureau de la COP, de la CMP et de la CMA compte six femmes. Les postes de Président du SBI, de Rapporteur du SBI et de Rapporteur du SBSTA sont occupés par des femmes.

E. Composition par sexe des bureaux, par groupe régional

26. La composition par sexe des bureaux, par groupe régional, est la suivante :

a) Le Bureau de la COP, de la CMP et de la CMA compte 12 membres, dont 6 femmes (2 originaires d'États d'Europe orientale, 1 d'un pays du groupe États d'Amérique latine et des Caraïbes, 2 de pays du groupe États d'Europe occidentale et autres États et 1 d'un PEID) ;

b) Les Bureaux du SBI et du SBSTA comptent 7 membres, dont 3 femmes (1 originaire d'un État d'Afrique et 2 de pays du groupe États d'Europe occidentale et autres États).

III. État d'avancement de la mise en œuvre par le secrétariat des décisions qui s'inscrivent dans une perspective de genre

27. On trouvera ci-après un récapitulatif de l'état d'avancement de la mise en œuvre par le secrétariat des décisions qui s'inscrivent dans une perspective de genre. L'annexe II fournit des renseignements complémentaires, notamment des références et des liens renvoyant à des documents pertinents, à des pages Web et à d'autres sources d'information. Entre le 12 septembre 2020 et le 2 juillet 2021, le secrétariat, agissant conformément aux demandes formulées par les Parties :

a) A fourni un appui en vue de renforcer les compétences et les capacités des coordonnateurs nationaux pour l'égalité des sexes et les changements climatiques¹⁵ ;

b) A lancé, via le portail des communications du site Web de la Convention, un appel à contributions sur les aspects des effets différenciés des changements climatiques sur les femmes et les hommes et les exemples de ce type d'effets, sur le rôle des femmes en tant qu'agents de changement, ainsi que sur les perspectives qui s'ouvrent pour elles¹⁶ ;

c) A organisé des ateliers sur la prise en compte des questions de genre dans l'action climatique au niveau national¹⁷ et sur le rôle et les travaux des coordonnateurs nationaux pour l'égalité des sexes et les changements climatiques^{18, 19} ;

d) A organisé une manifestation mondiale sur le genre (*Global Gender event*)²⁰ dans le cadre des Dialogues sur le climat organisés en 2020 au titre de la Convention. Pendant cet événement articulé en deux parties, les mesures prises en 2020 pour mettre en œuvre le Programme de travail renforcé de Lima et les activités menées actuellement à l'échelle nationale dans le cadre de la mise en œuvre du Plan d'action pour l'égalité des sexes ont été présentées. Des participants issus de 31 pays ont interagi par le biais de plus de 250 commentaires. À cette occasion, les cinq projets lauréats 2020 du Prix mondial de l'action climatique décerné par l'ONU ont été présentés dans le cadre de l'initiative *Women for Results* (« Des femmes pour des résultats »)²¹ ;

e) A collaboré avec des organisations admises en qualité d'observateurs, y compris des organisations de la société civile et des organisations intergouvernementales, à l'échelle du système des Nations Unies, afin de soutenir, dans la limite des ressources disponibles, leurs activités de formation et de renforcement des capacités²² ;

f) A continué d'appeler l'attention des Parties sur l'objectif de l'équilibre entre hommes et femmes dans les organes constitués chaque fois qu'un poste à pourvoir par élection est devenu vacant dans un organe créé en vertu de la Convention, du Protocole de Kyoto ou de l'Accord de Paris²³ ;

g) A continué, en coopération avec les organisations compétentes, d'identifier et de diffuser des exemples de politiques et de programmes d'atténuation ainsi que de développement et de transfert de technologies qui ont valeur de bonnes pratiques en matière d'égalité des sexes²⁴ ;

h) A mis régulièrement à jour, sur le site Web de la Convention, les pages consacrées à la question du genre et des changements climatiques, pour diffuser des informations sur la participation des femmes et les politiques climatiques sensibles aux

¹⁵ Conformément à la décision 3/CP.25, par. 15 e).

¹⁶ Conformément à la décision 3/CP.25, annexe, tableau 1, activité A.4.

¹⁷ Conformément à la décision 3/CP.25, annexe, tableau 4, activité D.2.

¹⁸ Conformément à la décision 3/CP.25, annexe, tableau 1, activité A.2.

¹⁹ En raison de la pandémie de COVID-19 et dans un souci d'inclusion, ces ateliers ont été organisés en ligne, compte tenu des besoins linguistiques et des fuseaux horaires.

²⁰ Voir <https://unfccc.int/topics/gender/events-meetings/workshops-dialogues/global-gender-event-recap-on-2020-and-way-forward>.

²¹ Voir <https://unfccc.int/climate-action/momentum-for-change/women-for-results>.

²² Conformément aux décisions 18/CP.20, par. 8, 21/CP.22, par. 9 et 3/CP.25, par. 15 d).

²³ Conformément aux décisions 36/CP.7, par. 2 et 3 et 21/CP.22, par. 3.

²⁴ Conformément au document FCCC/SBI/2015/22, par. 95 b).

questions de genre, et a continué de promouvoir et de faciliter le dialogue via la plateforme de collaboration en ligne qu'il a créé à l'intention des coordonnateurs nationaux pour l'égalité des sexes et les changements climatiques, notamment afin de partager des informations relatives à leurs responsabilités²⁵ ;

i) A contribué au renforcement des capacités des présidents et des membres du Comité de Katowice sur les impacts, ainsi que de l'équipe technique du secrétariat concernée, pour les aider à intégrer les questions de genre dans leur domaine de travail respectif et à atteindre l'objectif de l'équilibre entre hommes et femmes et a présenté au Comité chargé de la mise en œuvre et du respect des dispositions de l'Accord de Paris un aperçu des pratiques mises en œuvre pour incorporer les questions liées au genre dans d'autres organes constitués²⁶ ;

j) A établi le présent rapport sur la composition par sexe en y incluant des informations complémentaires²⁷.

IV. Études de cas

A. Temps de parole

1. Justification

28. À sa vingt-cinquième session, la COP, considérant qu'il était essentiel, pour atteindre les objectifs climatiques à long terme, que la participation et le rôle directeur des femmes se concrétisent pleinement et sur un pied d'égalité dans tous les aspects du processus de la Convention²⁸, a demandé au secrétariat d'inclure des informations complémentaires dans le rapport sur la composition par sexe²⁹.

29. La composition des délégations permet certes de connaître le nombre d'hommes et de femmes qui participent aux conférences et aux négociations relatives à la Convention, mais ces données ne font qu'indiquer le nombre de personnes présentes dans la salle (virtuelle). Elles ne permettent pas d'avoir une idée plus précise de la participation effective des représentants. L'analyse du temps de parole peut permettre de mieux comprendre la façon dont les femmes et les hommes participent aux conférences et négociations relatives à la Convention.

2. Méthodes

30. Compte tenu de la COVID-19, le Bureau de la COP, de la CMP et de la CMA sont convenus que les sessions des organes subsidiaires se tiendraient en ligne pendant la première série de sessions de 2021, du 31 mai au 17 juin. Les participants se sont inscrits et ont assisté à ces sessions par le biais de plateformes dédiées.

31. Lors de leur inscription, les participants ont notamment communiqué les informations suivantes : titre (M., M^{me}) ; date de naissance et fonction (chef de délégation, chef adjoint, membre de la délégation, observateur (chef d'une organisation non gouvernementale)³⁰, observateur (membre d'une organisation non gouvernementale), observateur (organisme

²⁵ Conformément aux décisions 21/CP.22, par. 25. et 3/CP.25, paragraphe 15 f), et annexe, tableau 1, activité A.5.

²⁶ Conformément à la décision 3/CP.25, par. 15 c).

²⁷ Conformément aux décisions 23/CP.18, par. 8, 21/CP.22, par. 19 et 3/CP.25, par. 15 b) et annexe, tableau 5, activité E.1.

²⁸ Conformément à la décision 3/CP.25, par. 7.

²⁹ Conformément à la décision 3/CP.25, annexe, tableau 5, activité E.1.

³⁰ Les catégories mentionnées correspondent aux comptes rendus des réunions analysées.

spécialisé), visiteur). Pour l'analyse du temps de parole, le titre a été utilisé comme valeur approchée pour le sexe³¹ et la date de naissance, pour l'âge³².

32. L'ordre des intervenants et le temps de parole devant être enregistrés manuellement, l'analyse n'a porté que sur les séances plénières (huit) et sur les réunions portant sur le financement (quatre) et la technologie (trois). Au total, 1 367,08 minutes ont été analysées, les membres des délégations étant ventilés par sexe, par âge et par rôle (président, cofacilitateur ou orateur). Les informations sur le temps de parole des observateurs, des visiteurs et du personnel du secrétariat de la Convention ne sont pas incluses dans l'analyse.

3. Résultats

33. Alors que 51 % des membres des délégations étaient des hommes (voir paragraphe 22 plus haut), ces derniers représentaient 60 % des prises de parole en séance plénière et 63 % du temps de parole total en séance plénière.

34. Les présidents et les cofacilitateurs représentaient 31 à 38 % du temps de parole dans leurs réunions respectives, ce qui souligne l'importance de ces rôles pour la visibilité des femmes. Les réunions prises en considération dans le cadre de cette analyse ont été animées par une présidente et un président, ainsi que par quatre cofacilitatrices et trois cofacilitateurs, ce qui, d'un point de vue technique, devrait avoir une influence positive sur l'équilibre global du temps de parole entre hommes et femmes. Les présidents et les cofacilitateurs jouent un rôle important d'entraînement, mais ils ne négocient pas au nom des Parties ou des groupes. C'est pourquoi il faut également prendre en considération les informations relatives au temps de parole excluant les présidents et les cofacilitateurs. Pendant les séances plénières, 60 % des représentants qui ont pris la parole, exclusion faite des présidents, étaient des hommes, lesquels représentaient 74 % du temps de parole total.

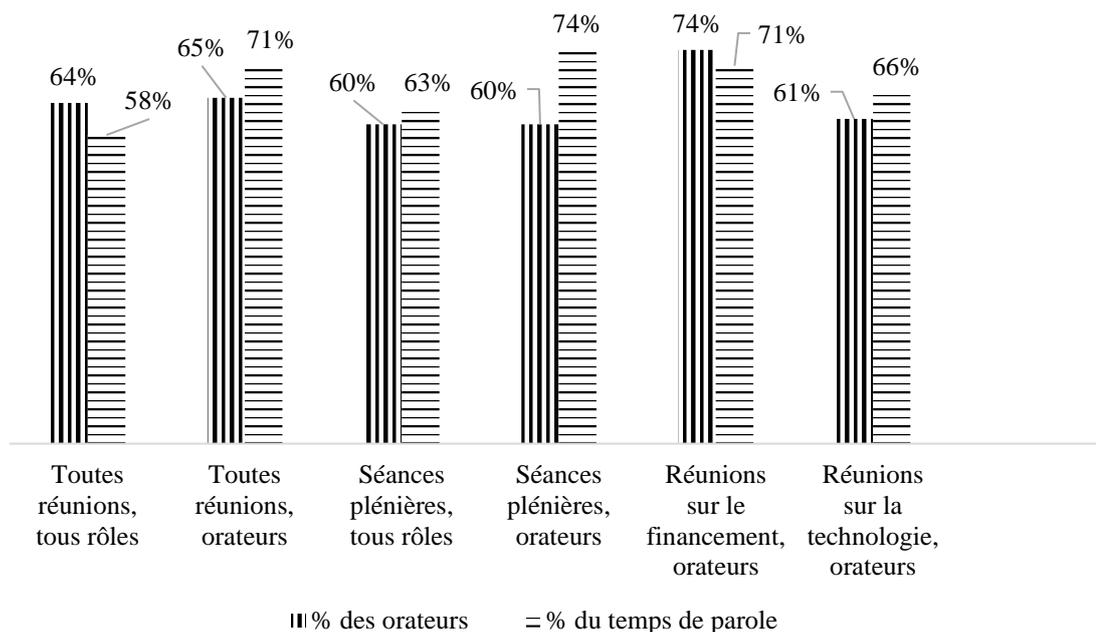
35. La représentation et le temps de parole des hommes pendant les sessions tenues de mai à juin 2021 sont indiqués à la figure 1³³. Comme cela est indiqué, la répartition hommes-femmes était équilibrée au sein des délégations (voir par. II.C.22, plus haut), mais un nombre plus important d'hommes ont pris la parole, ces derniers représentant entre 74 % (réunions sur le financement) et 60 % des orateurs (séances plénières). En outre, le temps de parole total des hommes était supérieur à leur taux de représentation (majoritaire) pour ce qui est des orateurs des séances plénières, des réunions sur la technologie et de l'ensemble des réunions.

³¹ En raison de l'absence d'informations sur le sexe. Les titres « M. » et « M^{me} » ne suffisant pas à eux seuls pour déterminer le genre, le secrétariat a l'intention d'actualiser son système d'inscription.

³² Ce champ n'était pas obligatoire. Les informations fournies n'ayant pas été vérifiées, elles peuvent donc inclure des données erronées. L'âge a été établi au 31 mai 2021.

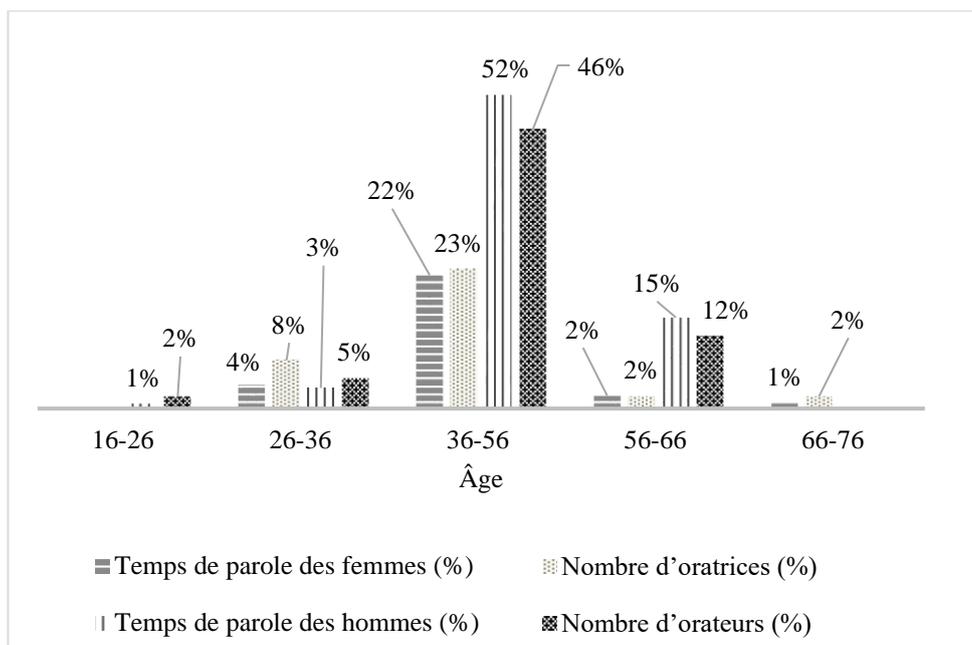
³³ Pour plus d'information sur la figure 1, voir l'annexe III.

Figure 1
Représentation et temps de parole des hommes pendant les sessions de mai et juin 2021



36. Comme on peut le voir à la figure 2, le temps de parole total des femmes est légèrement inférieur au pourcentage de femmes âgées de 36 à 55 ans qui ont pris la parole (22 et 23 %, respectivement). Les hommes de cette tranche d'âge représentaient 52 % du temps de parole, mais 46 % des intervenants. Les femmes et les hommes âgés de 26 à 35 ans représentaient 13 % des orateurs (8 % de femmes et 5 % d'hommes) et 7 % du temps de parole (4 % de femmes et 3 % d'hommes). Pour des données statistiques supplémentaires sur les temps de parole par sexe et par âge, voir le tableau III.2.

Figure 2
Représentation et temps de parole des membres des délégations, par âge et par sexe
parole des membres des délégations, par âge et par sexe



37. En raison des contraintes mentionnées au paragraphe 32, la présente étude de cas n'offre qu'un instantané de réunions spécifiques qui se sont tenues pendant les sessions de mai et de juin et ne permet que de disposer d'indications partielles à leur sujet. Toutefois, cet

instantané indique clairement que les hommes sont surreprésentés quant à la présence et ont tendance à prendre la parole plus souvent que les femmes.

38. Si la portée de cette étude de cas était élargie, il pourrait être possible de mettre en évidence des variations en fonction des thèmes de négociation. De la même façon, si le temps de parole était systématiquement comptabilisé pendant les prochaines sessions, il serait peut-être possible de dégager des tendances et de suivre les progrès réalisés. En tout état de cause, compte tenu des ressources humaines considérables qu'il conviendrait de mobiliser pour ce faire, il conviendrait d'automatiser ce processus.

39. Le secrétariat étudie les moyens d'effectuer une analyse informatisée plus complète des données sur le temps de parole ventilées par sexe.

B. Mesures permettant d'accroître la représentation des femmes

1. Introduction

40. La présidente de la vingt-cinquième session de la COP et ministre de l'environnement du Chili, Carolina Schmidt, s'est engagée à renforcer les politiques et les mesures climatiques sensibles aux questions de genre. L'un des objectifs est d'accroître la représentation des femmes dans le cadre du processus de la Convention, y compris aux postes de direction, ainsi qu'au sein de la délégation officielle du Chili aux réunions des organes de la Convention.

2. Mesures spécifiques

41. L'équipe de négociation de la vingt-cinquième session de la COP comprenait une spécialiste des droits de la personne et du genre chargée de défendre ces domaines lors des négociations. Le Chili a également désigné deux coordonnateurs nationaux pour l'égalité des sexes et les changements climatiques, en veillant à assurer l'équilibre hommes-femmes. Le pays continue de maintenir cet arrangement, renforçant ainsi son engagement envers la parité.

42. Pour ce qui est de la représentation, la délégation chilienne comptait 56 femmes, soit 38,8 % de ses membres. Bien que ce chiffre ne représente pas la parité, il témoigne des progrès réalisés en vue d'augmenter le nombre de femmes au sein des délégations dans le cadre du processus de la Convention.

43. La délégation officielle comprenait des représentants non étatiques, notamment des universitaires, des membres de la communauté scientifique, des représentants des peuples autochtones et de la jeunesse, ainsi que de jeunes enfants. Parmi les scientifiques figuraient neuf femmes, soit 50 % de ce groupe, conformément à la proposition de parité relative au Comité scientifique. Cette proposition est incluse dans le projet de loi visant l'établissement de la loi-cadre sur les changements climatiques³⁴.

44. La délégation officielle comprenait également 15 déléguées de la jeunesse, dont l'une faisait partie de l'équipe officielle de négociation pour le suivi des articles 6 et 12 de l'Accord de Paris et l'Action pour l'autonomisation climatique. Faisaient aussi partie de la délégation neuf autres déléguées de la jeunesse, qui représentaient 64 % du nombre total des délégués de la jeunesse qui ont participé au projet relatif au Pacte mondial de la jeunesse sur le climat à l'occasion de la vingt-cinquième session de la COP.

45. La présidence de la vingt-cinquième session de la COP a en outre encouragé les initiatives de mobilisation des jeunes, en veillant à ce que l'égalité des sexes soit respectée. Ainsi, deux jeunes représentants (un jeune homme et une jeune femme) ont participé à l'initiative « Jeunes négociateurs », qui devrait être répétée à la vingt-sixième session de la COP.

46. En collaboration avec l'Union européenne, par le biais de son programme EUROCLIMA+, la présidence de la vingt-cinquième session de la COP a contribué à financer la participation de huit représentants d'Amérique latine et des Caraïbes, dont six

³⁴ Voir <https://www.camara.cl/legislacion/ProyectosDeLey/tramitacion.aspx?prmID=13728&prmBOLETIN=13191-12> (en espagnol).

femmes, afin qu'ils puissent assister à la réunion technique sur le genre et les changements climatiques qui s'est tenue pendant la période précédant la vingt-cinquième session de la COP.

47. En collaboration avec le vice-président et le rapporteur du SBSTA, et avec le soutien de l'initiative européenne de renforcement des capacités ECBI et de l'Organisation des femmes pour l'environnement et le développement, la présidence de la vingt-cinquième session de la COP a lancé le réseau des femmes dirigeantes, ainsi qu'une initiative de mentorat des négociatrices spécialistes des questions climatiques. Cette initiative devrait permettre, périodiquement, de mettre en commun des connaissances, des outils et des données d'expérience lors des sessions à venir des organes subsidiaires et des organes directeurs, dans le but d'encourager et de renforcer la représentation des femmes aux postes de direction au sein du processus de la Convention et de ses organes constitués.

48. Enfin, dans l'objectif de continuer à contribuer au renforcement des capacités liées au genre et aux changements climatiques ainsi qu'à l'autonomisation et à la participation des femmes au processus de la Convention, le Chili prévoit d'organiser en ligne, en septembre 2021, la première réunion régionale sur les changements climatiques et le genre à l'intention de représentants des gouvernements, de la société civile et des parties prenantes d'Amérique latine et des Caraïbes qui travaillent dans les domaines du genre et des changements climatiques à l'échelle régionale et internationale.

Annexe I

Tableau I.1

Composition par sexe des organes constitués en vertu de la Convention, du Protocole de Kyoto et de l'Accord de Paris, par groupe régional et autre groupement de Parties

Organe	Nombre total de femmes	Ratio femmes/hommes en 2021	Nombre de femmes par groupe régional ou autre groupement de Parties																					
			États d'Afrique		États d'Asie et du Pacifique		États d'Europe orientale		États d'Amérique latine et des Caraïbes		États d'Europe occidentale et autres États		Parties visées à l'annexe I		Parties visées à l'annexe II		Parties en transition sur le plan économique		PMA		Parties non visées à l'annexe I		PEID	
			2020	2021	2020	2021	2020	2021	2020	2021	2020	2021	2020	2021	2020	2021	2020	2021	2020	2021	2020	2021	2020	2021
Comité de l'adaptation	16	10/6	2	2	1	1	1	1			2	2	1	2					1	1	1	1		
Conseil du Fonds pour l'adaptation	16	8/8	1	1		1	2	2	1	1	2	2	1	1										
Conseil exécutif du MDP	10	1/9					1	1																
GCE ^a	21	7/12	2	2	3	3			1	1				1	1									
Comité d'examen du respect des dispositions (chambre de l'exécution)	10	2/7					1	1			1	1												
Comité d'examen du respect des dispositions (chambre de la facilitation)	10	3/6	1	1						1	1											1	1	
Conseil consultatif du CRTC	16	5/10												3	4							1	1	
Groupe de facilitation ^b	7	1/6								1	1													
Comité de supervision de l'application conjointe	10	3/5												1	1			2	2					
CKI	12	2/10					1	1			1	1												

Organe	Nombre de femmes par groupe régional ou autre groupement de Parties																								
	Nombre total de femmes	Ratio femmes/hommes en 2021	États d'Afrique		États d'Asie et du Pacifique		États d'Europe orientale		États d'Amérique latine et des Caraïbes		États d'Europe occidentale et autres États		Parties visées à l'annexe I		Parties visées à l'annexe II		Parties en transition sur le plan économique		PMA		Parties non visées à l'annexe I		PEID		
			2020	2021	2020	2021	2020	2021	2020	2021	2020	2021	2020	2021	2020	2021	2020	2021	2020	2021	2020	2021	2020	2021	
LEG	13	6/7	2	2											1	3			1	1					
Comité chargé de la mise en œuvre et du respect des dispositions de l'Accord de Paris	12	4/5	1	1			2	1			1	1											1	1	
Comité de Paris sur le renforcement des capacités	12	6/6	1	1	1	1	1	1	1	1	2	2													
CPF	20	6/14											5	5								1	1		
CET	20	3/17											3	2								1	1		
Comité exécutif du Mécanisme international de Varsovie relatif aux pertes et préjudices liés aux incidences des changements climatiques	20	8/12											5	4								4	4		
Total	225	75/140	10	10	5	6	9	8	5	5	9	9	20	20	1	3	2	2	2	2	2	9	9	1	1
Nombre total de membres des organes constitués issus des groupes régionaux et des régions socioculturelles autochtones	232	80/142																							

^a Le GCE se compose de 24 membres, dont 21 représentants de gouvernements. Les données figurant dans le tableau correspondent exclusivement aux représentants de gouvernements.

^b On trouvera dans le tableau I.2 des informations détaillées sur la composition par sexe du Groupe de facilitation, par région socioculturelle autochtone.

Tableau I.2
Composition par sexe du Groupe de facilitation, par région socioculturelle autochtone

<i>Organe</i>	<i>Nombre total de membres</i>	<i>Ratio femmes/hommes en 2020</i>	<i>Nombre de femmes par région socioculturelle autochtone</i>						
			<i>Afrique</i>	<i>Asie</i>	<i>Amérique centrale, Amérique du Sud et Caraïbes</i>	<i>Europe orientale, Fédération de Russie, Asie centrale et Transcaucasie</i>	<i>Amérique du Nord</i>	<i>Arctique</i>	<i>Pacifique</i>
Groupe de facilitation ^a	7	5/2	1	1	0	0	1	1	1

^a Le Groupe de facilitation est constitué de 14 membres (7 représentants des Parties et 7 représentants d'organisations de peuples autochtones). Les représentants des peuples autochtones sont nommés par les peuples autochtones, par l'intermédiaire de leurs coordonnateurs.

Annexe II

État d'avancement de la mise en œuvre des activités prescrites en lien avec la question du genre et des changements climatiques pour la période considérée (12 septembre 2020-30 juin 2021)

<i>Décision(s)</i>	<i>Paragraphe(s)/activité</i>	<i>Mandat</i>	<i>Informations complémentaires et liens</i>
36/CP.7	2 et 3	Chaque fois qu'un poste devient vacant, appeler l'attention des Parties sur les décisions relatives à l'équilibre entre les sexes et à la nomination de femmes dans les organes constitués	Activité en cours. Les Parties peuvent trouver des informations sur les candidatures aux élections à l'adresse : https://unfccc.int/process-and-meetings/bodies/election-and-membership . Ce site comporte une section sur l'équilibre entre hommes et femmes dans laquelle il est fait référence aux décisions 23/CP.18 et 3/CP.25.
23/CP.18 3/CP.25	8, 15 b)	Élaborer un rapport annuel sur la composition par sexe et un rapport de synthèse biennal sur les progrès réalisés en matière d'intégration des questions de genre dans les travaux des organes constitués	Voir le document FCCC/CP/2020/3.
18/CP.20 21/CP.22 3/CP.25	8 9 annexe, tableau 1, activité A.1	Développer les activités de renforcement des capacités des gouvernements et des autres parties prenantes pour que le souci de l'égalité des sexes soit pris en compte dans la formulation, le suivi, la mise en œuvre et l'examen, selon qu'il convient, des politiques, plans, stratégies et actions en matière de changements climatiques, notamment les contributions déterminées au niveau national, les plans d'adaptation nationaux et les communications nationales	<p>Dans le but de promouvoir l'échange de connaissances liées au genre et aux changements climatiques, le secrétariat a mis en place un marché virtuel axé sur le genre décrit à l'adresse suivante : https://unfccc.int/sites/default/files/resource/Gender%20Team_Virtual%20Market%20%281%29.pdf.</p> <p>Dans le rapport de synthèse sur les contributions déterminées au niveau national (CDN) en vertu de l'Accord de Paris (FCCC/PA/CMA/2021/2), il est indiqué que les Parties sont de plus en plus conscientes que l'intégration des questions de genre est un moyen de renforcer l'ambition et l'efficacité de leur action en faveur du climat. La plupart des Parties ont fait référence à l'égalité des sexes et aux politiques et législations pertinentes dans leurs CDN, ou ont affirmé leur engagement général en faveur de l'égalité des sexes. Parmi les Parties qui ont évoqué les questions de genre dans leur précédente CDN, beaucoup ont donné davantage d'informations à ce sujet dans leur nouvelle CDN ou dans leur CDN actualisée. Un certain nombre de Parties ont communiqué des informations sur la manière dont les questions de genre avaient été ou allaient être intégrées dans la mise en œuvre des CDN.</p>

<i>Décision(s)</i>	<i>Paragraphe(s)/activité</i>	<i>Mandat</i>	<i>Informations complémentaires et liens</i>
21/CP.22	25	Gérer et mettre régulièrement à jour les pages Web permettant de diffuser des informations sur la participation des femmes et sur les politiques climatiques sensibles aux questions de genre	Activité en cours. Les informations et ressources les plus récentes sont consultables sur les pages du site Web de la Convention consacrées aux questions de genre, à l'adresse : https://unfccc.int/gender . D'autres institutions, telles que le Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat, font référence à ces pages Web, qu'elles considèrent comme une précieuse source de connaissances. La portée des travaux que mène le secrétariat sur la question du genre s'étend donc au-delà du processus de la Convention.
3/CP.23	annexe, tableau 2, activité B.2	Inclure dans les notifications périodiques aux Parties, au moment de la présentation de candidatures aux différents organes de la Convention, le rapport le plus récent sur la composition par sexe de l'organe en question	Les informations les plus récentes sur la composition par sexe des organes constitués sont disponibles sur la page Web consacrée à l'élection des membres. Ces données figurent également dans la notification adressée aux Parties en vue des élections tenues durant les conférences des Nations Unies sur les changements climatiques, qui est consultable à l'adresse : https://unfccc.int/process-and-meetings/bodies/election-and-membership .
3/CP.23	annexe, tableau 5, activité E.4	Favoriser les activités d'échange de connaissances au sein du personnel du secrétariat dans tous les domaines thématiques afin d'actualiser les travaux sur les questions de genre	Activité en cours. Le secrétariat organise des activités de mise en commun des connaissances, y compris dans les domaines du renforcement des capacités des organes constitués, de l'organisation de manifestations et de l'élaboration de documents. Ses efforts de sensibilisation et de renforcement des capacités ont abouti, entre autres choses, à la mise en place d'une initiative conduite par l'équipe de coordination des observateurs et destinée à durcir les critères d'organisation des manifestations parallèles, l'idée étant que les organisateurs s'engagent, lorsqu'ils soumettent leur demande, à ce que les hommes et les femmes soient équitablement représentés parmi les intervenants.
3/CP.25	15 a)	Maintenir le poste de coordonnateur principal spécialiste des questions de genre, afin de conserver les compétences et l'appui nécessaires et de suivre la mise en œuvre du Programme de travail renforcé de Lima relatif au genre et de son plan d'action pour l'égalité des sexes	Le secrétariat a maintenu le poste, dont le titulaire joue le rôle de coordonnateur externe et interne pour les questions de genre, avec l'appui d'une équipe, et s'emploie ainsi à poursuivre la mise en œuvre du Programme de travail renforcé de Lima relatif au genre et de son plan d'action pour l'égalité des sexes.

<i>Décision(s)</i>	<i>Paragraphe(s)/activité</i>	<i>Mandat</i>	<i>Informations complémentaires et liens</i>
3/CP.25	15 c)	Apporter un appui au renforcement des capacités des organes constitués et du personnel du secrétariat pour les aider à intégrer les questions de genre dans leurs domaines d'activité respectifs, en collaboration avec les organisations compétentes, selon qu'il convient	<p>Le Comité de Katowice sur les impacts et son équipe technique ont participé à des activités de renforcement des capacités et une vue d'ensemble des pratiques relatives à l'incorporation des questions liées au genre dans d'autres organes constitués a été présentée au Comité chargé de la mise en œuvre et du respect des dispositions de l'Accord de Paris.</p> <p>Le secrétariat a organisé, à l'intention des membres de son personnel qui travaillent pour les organes constitués, une réunion en ligne pour la mise en commun des connaissances afin qu'ils disposent d'un espace pour partager des informations sur les enseignements à retenir, les pratiques optimales et les enjeux éventuels.</p> <p>Le secrétariat a élaboré des notes thématiques sur le genre à l'intention du Comité de l'adaptation, du Conseil du Fonds pour l'adaptation, du MDP, du CGE, du CRTC, du Groupe de facilitation, du CKI, du LEG, du Comité de Paris sur le renforcement des capacités, du CPF, du Conseil exécutif de transition et du Comité exécutif du Mécanisme international de Varsovie. Ces notes thématiques portent sur différents éléments : contexte général, références aux décisions pertinentes, informations sur la question du genre dans le cadre de la Convention, activités spécifiques relevant du Plan d'action pour l'égalité des sexes du Programme de travail de Lima relatif au genre, terminologie relative au genre, exemples liés au genre et aux changements climatiques, travaux pertinents sur le genre pour chaque organe constitué, informations générales sur les engagements précédents, données sur l'équilibre hommes-femmes, ainsi que ressources et réseaux.</p> <p>Le secrétariat élabore actuellement une page Web dédiée à l'information sur le genre et les changements climatiques à l'intention de tous les organes constitués, sur laquelle figureront le nom et les coordonnées du coordonnateur ou de la coordonnatrice pour les questions d'égalité des sexes, les documents pertinents et des liens vers des ressources.</p>
	15 d)	Faciliter la coordination avec d'autres entités des Nations Unies, des organisations intergouvernementales et des organisations non gouvernementales lorsqu'il s'agit d'appuyer la mise en œuvre du Programme de travail renforcé de Lima relatif au genre et de son plan d'action pour l'égalité des sexes	<p>Avec le Programme des Nations Unies pour l'environnement, le secrétariat copréside le groupe de travail sur les changements climatiques du Réseau interinstitutions des Nations Unies pour les femmes et l'égalité des sexes, qui élabore des produits conformes au Programme de travail de Lima et à son plan d'action, et complémentaires de ceux-ci. En outre, il fait partie d'un consortium d'organisations internationales (Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques, Organisation de coopération et de développement économiques, Programme des Nations Unies pour le développement, Programme des Nations Unies pour l'environnement et Union internationale pour la conservation de la nature) qui ont été sélectionnées pour codiriger la coalition d'action féministe en faveur de la justice climatique dans le cadre du Forum Génération Égalité, organisé par ONU-Femmes et coprésidé par les gouvernements français et mexicain.</p>

Décision(s)	Paragraphe(s)/activité	Mandat	Informations complémentaires et liens
			<p>Le secrétariat a annoncé les engagements pris dans le cadre de la coalition d'action féministe en faveur de la justice climatique à l'occasion du lancement du Forum Génération Égalité. Les engagements mentionnés sont alignés sur le Programme de travail de Lima relatif au genre et son Plan d'action en matière de genre.</p>
15 e)	Fournir un appui au renforcement des compétences et des capacités des coordonnateurs nationaux pour l'égalité des sexes et les changements climatiques		<p>Activité en cours. Le secrétariat a organisé, entre juin et octobre 2020, une série d'ateliers interactifs en ligne (voir https://unfccc.int/topics/gender/events-meetings/workshops-dialogues/virtual-workshops-role-of-the-national-gender-and-climate-change-focal-points-0), dont l'objectif était de renforcer les capacités et les compétences jugées essentielles pour jouer le rôle de coordonnateur national pour l'égalité des sexes et les changements climatiques, à savoir la constitution de réseaux, la communication et la sensibilisation, le dialogue et l'établissement de relations. Dans un souci d'inclusion, des services d'interprétation à distance ont été assurés pendant les ateliers, dont les enregistrements sont affichés sur le site Web de la Convention.</p> <p>Il est prévu d'organiser le prochain atelier technique sur le rôle des coordonnateurs nationaux pour l'égalité des sexes et les changements climatiques lors des prochaines sessions en présentiel.</p> <p>À l'occasion des Dialogues sur le climat 2020 organisés au titre de la Convention, le secrétariat a organisé une manifestation mondiale virtuelle sur le genre (https://unfccc.int/topics/gender/events-meetings/workshops-dialogues/global-gender-event-recap-on-2020-and-way-forward) afin de présenter, dans leurs grandes lignes, les mesures prises pour mettre en œuvre le Programme de travail de Lima relatif au genre en 2020, ainsi que les activités en cours au niveau national dans le cadre de la mise en œuvre du Plan d'action pour l'égalité des sexes. À cette occasion, des participants de 31 pays ont interagi par le biais de plus de 250 commentaires. Dans un souci d'inclusion, des services d'interprétation à distance ont été assurés pendant les ateliers, dont les enregistrements sont affichés sur le site Web de la Convention.</p>
15 f)	Améliorer la communication et le partage de l'information grâce aux ressources et aux activités de communication relatives à la Convention qui existent sur le Web		<p>Activité en cours. Le secrétariat publie régulièrement un bulletin d'information dans lequel figurent des informations actualisées sur les questions de genre et les changements climatiques (consultable à l'adresse : https://us20.campaign-archive.com/home/?u=aaba98dfc430d4ffd67982992&id=01e71a72f5). Il publie également des articles dans la section « Newsroom » du site Web de la Convention (voir https://unfccc.int/news/regional-workshop-series-boosting-momentum-to-integrate-gender-into-national-climate-actions) et tient à jour les informations publiées sur les pages consacrées aux questions de genre.</p> <p>Le contenu sur le genre et les changements climatiques est aussi régulièrement partagé avec les centres régionaux de collaboration.</p>

Décision(s)	Paragraphe(s)/activité Mandat	Informations complémentaires et liens
		<p>Le secrétariat a créé le blog 1.5 Degrees: A Climate Action Blog (https://unfccc.int/blog), sur lequel est publié un contenu de premier plan, qui met en lumière ses travaux ainsi que ceux des différentes parties prenantes et qui comprend une section spécifiquement consacrée au genre et aux changements climatiques.</p> <p>Voir également les informations fournies plus haut au sujet de la décision 3/CP.25, annexe, tableau 4, activité D.4</p>
15 g)	Participer au Plan d'action à l'échelle du système des Nations Unies pour l'égalité des sexes et l'avancement des femmes afin de renforcer l'intégration des questions de genre dans l'organisation et dans les travaux du secrétariat	<p>Le secrétariat établit des rapports au titre du Plan d'action depuis 2012. En 2020, il a dépassé 1 des 17 objectifs de performance définis dans le Plan d'action, en a atteint 7 et était en voie d'en atteindre 6 autres. Les résultats du Plan d'action pour l'année 2020 sont consultables à l'adresse : https://www.unwomen.org/en/how-we-work/un-system-coordination/promoting-un-accountability/un-swap-results.</p>
annexe, tableau 1, activité A.2	Examiner et clarifier le rôle et les tâches des coordonnateurs nationaux pour l'égalité des sexes et les changements climatiques, notamment en organisant des activités de renforcement des capacités et en fournissant des outils et des ressources, en partageant les expériences et les meilleures pratiques, et en facilitant l'organisation d'ateliers, la mise en commun des connaissances, l'apprentissage entre pairs, le mentorat et l'accompagnement	<p>Activité en cours. Au titre de cette activité, le secrétariat doit organiser un atelier à la cinquante-deuxième session du SBI et du SBSTA et élaborer un document dans lequel figureront des recommandations sur le rôle des coordonnateurs. Du fait de la pandémie de COVID-19, la cinquante-deuxième session du SBI et du SBSTA a été reportée et le secrétariat a lancé, en tant que première partie de cette activité, une stratégie virtuelle de planification, qui prévoit la réalisation d'une enquête, l'organisation d'un atelier virtuel et l'établissement d'un document informel, pour préparer et faciliter les débats qui auront lieu pendant le prochain atelier de session (voir https://unfccc.int/topics/gender/events-meetings/workshops-dialogues/virtual-workshops-role-of-the-national-gender-and-climate-change-focal-points-0).</p> <p>La seconde partie de cette activité est un atelier de session qui devrait être organisé lors des prochaines sessions.</p> <p>Le secrétariat a créé, à l'intention des coordonnateurs nationaux pour l'égalité des sexes et les changements climatiques, un groupe sur la plateforme Microsoft Teams afin de faciliter les réunions informelles, la mise en commun de l'information et les interactions. Cette plateforme comprend une fonction de discussion (individuelle ou de groupe), des réunions vidéo, le stockage de fichiers et l'intégration d'autres applications.</p> <p>Voir également les informations fournies plus haut au sujet de la décision 3/CP.25, paragraphe 15 e)</p>

Décision(s)	Paragraphe(s)/activité Mandat	Informations complémentaires et liens
Annexe, tableau 1, activité A.3	Améliorer la capacité des gouvernements et des autres parties concernées de collecter, d'analyser et d'appliquer des données ventilées par sexe et l'analyse des questions de genre dans le contexte des changements climatiques, selon qu'il convient	Activité en cours. Pendant les ateliers régionaux sur la prise en compte des questions de genre dans l'action climatique au niveau national, organisés de juillet à octobre 2020, des organismes de statistique tels que l'Institut européen pour l'égalité entre les hommes et les femmes et EmPower Women for Climate-Resilient Societies, ont été invités à présenter leurs travaux et des études de cas (voir https://unfccc.int/topics/gender/events-meetings/workshops-dialogues/virtual-workshops-gender-integration-into-national-climate-actions).
Annexe, tableau 1, activité A.4	Renforcer la base de connaissances et la compréhension des effets différenciés des changements climatiques sur les hommes et les femmes et le rôle des femmes en tant qu'agents de changement et sur les perspectives qui s'ouvrent pour les femmes	Activité en cours. Au titre de cette activité, le secrétariat doit recueillir des contributions, élaborer un rapport de synthèse sur les communications (avant la cinquante-sixième session du SBI et du SBSTA) et organiser une manifestation spéciale SBI-SBSTA (avant la vingt-huitième session de la COP). Il a lancé un appel à contributions via le portail des communications du site Web de la Convention et a attiré l'attention sur cet appel par l'intermédiaire du bulletin d'information sur le genre et les changements climatiques, du bulletin du Programme de travail de Nairobi et du site Web de la Convention
Annexe, tableau 1, activité A.5	Promouvoir l'utilisation des médias sociaux, des ressources Web et d'outils de communication innovants pour communiquer efficacement avec le public, en particulier avec les femmes, sur la mise en œuvre du Programme de travail de Lima relatif au genre et de son plan d'action, ainsi que sur l'égalité des sexes	Activité en cours. Dans le contexte de la pandémie de COVID-19, le secrétariat, soucieux de continuer de faciliter la mise en commun des connaissances entre les administrations publiques et les organisations concernées, a facilité, pendant une série d'ateliers organisés en 2020, un marché virtuel (voir https://unfccc.int/sites/default/files/resource/Get%20involved.pdf) et a élaboré une brochure interactive (voir https://unfccc.int/sites/default/files/resource/Gender%20Team_Virtual%20Market%20%281%29.pdf) pour diffuser des informations utiles sur les organisations actives. Il publie aussi des articles dans la section « Newsroom » du site Web de la Convention (voir https://unfccc.int/news/un-climate-change-supports-efforts-to-mainstream-gender-into-national-climate-actions) et sur le blog 1.5 Degrees: A Climate Action Blog (voir https://unfccc.int/blog), y compris une série d'entretiens avec des femmes sources d'inspiration issues de milieux différents, qui dirigent des actions climatiques dans leur domaine respectif. Le secrétariat tient également à jour les pages consacrées aux questions de genre (https://unfccc.int/gender), publie des renseignements actualisés dans les bulletins d'information (voir https://us20.campaign-archive.com/home/?u=aaba98dfc430d4ffd67982992&id=01e71a72f5) et s'emploie à promouvoir l'utilisation du hashtag #ActOntheGAP sur les médias sociaux

Décision(s)	Paragraphe(s)/activité Mandat	Informations complémentaires et liens
Annexe, tableau 2, activité B.1	Promouvoir, à l'intention des représentantes, des initiatives visant à renforcer les capacités d'encadrement, de négociation et de facilitation des négociations, notamment par le biais de webinaires et de formations en cours de session, pour permettre aux femmes de participer davantage au processus de la Convention	Le secrétariat a collaboré avec l'initiative européenne de renforcement des capacités ECBI à l'élaboration de la dernière version du guide intitulé Pocket Guide to Gender Equality under the UNFCCC ^a (guide sur l'égalité hommes-femmes en vertu de la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques). Destiné aux négociateurs, ce guide présente un bref historique des négociations sur le sujet, un aperçu des principales décisions qui ont déjà été adoptées et une analyse succincte des questions qu'il reste à régler du point de vue d'un pays en développement ; les liens entre les différents thèmes (atténuation des risques, adaptation, développement et transfert des technologies, etc.), ainsi que des éléments de négociation (tels que les contributions déterminées au niveau national) y sont décrits ; et des ressources y sont données pour approfondir la question Voir également les informations fournies plus haut au sujet de la décision 3/CP.25, paragraphe 15 e)
Annexe, tableau 3, activité C.1	Veiller à ce que les membres des organes constitués soient sensibilisés de manière cohérente et systématique aux mandats liés à l'égalité des sexes et à l'importance des questions connexes dans le cadre de leurs travaux	Le secrétariat veille à ce que les membres des organes constitués soient sensibilisés aux mandats liés à l'égalité des sexes et à l'importance des questions connexes dans le cadre de leurs travaux en apportant son soutien, en visant un renforcement des capacités adaptés aux besoins et en adoptant, pour ce faire, une approche cohérente et systématique, Voir également les informations fournies relatives aux décisions 3/CP.23, annexe, tableau 3, activité C.2 et 3/CP.25, par. 15 c)
Annexe, tableau 4, activité D.4	Soutenir la collecte et le regroupement d'informations et de compétences concernant l'égalité des sexes et les changements climatiques dans différents secteurs et domaines thématiques ainsi que l'identification d'experts en la matière, selon les besoins, et améliorer les plateformes de connaissances sur ces questions	Activité en cours. Le secrétariat étudie avec ses partenaires la possibilité de regrouper les connaissances sur le genre et les changements climatiques dans différents secteurs en créant à cet effet une nouvelle plateforme ou en renforçant une plateforme existante. Le secrétariat a créé et lancé un groupe LinkedIn destiné aux professionnels et axé sur les questions indissociables du genre et des changements climatiques (voir https://www.linkedin.com/groups/13971849/), dans l'objectif de : a) Promouvoir les meilleures pratiques et la mise en commun des ressources et des connaissances ; b) Déterminer des approches croisées pour l'intégration des questions liées au genre et aux changements climatiques ; c) Créer une communauté afin d'assurer la continuité de l'engagement ; d) Renforcer la collaboration entre parties prenantes ; e) Établir des liens entre les parties prenantes, les soutenir et leur donner les moyens d'agir ;

Décision(s)	Paragraphe(s)/activité Mandat	Informations complémentaires et liens
Annexe, tableau 4, activité D.5	Faire participer les groupes de femmes et les institutions nationales de promotion de la femme et de l'égalité des sexes au processus d'élaboration, de mise en œuvre et d'actualisation des politiques, plans, stratégies et actions climatiques selon qu'il convient, à tous les niveaux	<ul style="list-style-type: none"> f) Fournir des informations sur les manifestations et réunions prévues ; g) Collaborer et établir des liens entre, d'une part, genre et changements climatiques dans le cadre de la Convention, et, d'autre part, les objectifs de développement durable et le Forum Génération Égalité <p>Activité en cours. Les Parties ont collaboré entre elles et ont partagé des données d'expérience dans le cadre des ateliers régionaux sur la prise en compte des questions de genre dans l'action climatique au niveau national organisés par le secrétariat</p>
Annexe, tableau 4, activité D.6	Échanger des informations sur les enseignements tirés par les Parties qui ont intégré l'égalité des sexes dans les politiques, plans, stratégies et actions climatiques au niveau national, selon qu'il convient (informations sur les résultats, les effets et les principaux défis, par exemple), et sur les mesures prises par les Parties pour que le souci de l'égalité des sexes soit pris en compte dans toute mise à jour de ces politiques, plans, stratégies et actions, s'il y a lieu	Au titre de cette activité, le secrétariat doit recueillir des contributions et organiser un atelier à la cinquante-deuxième session du SBI et du SBSTA. Il a lancé un appel à contributions via le portail des communications du site Web de la Convention et a organisé une série d'ateliers régionaux virtuels sur la prise en compte des questions de genre dans l'action climatique au niveau national.

<i>Décision(s)</i>	<i>Paragraphe(s)/activité</i>	<i>Mandat</i>	<i>Informations complémentaires et liens</i>
	Annexe, tableau 5, activité E.1	Renforcer le suivi de la situation et la remontée d'informations en ce qui concerne les femmes occupant des postes de direction au sein du processus de la Convention dans le cadre du rapport sur la composition par sexe visé à l'alinéa b) du paragraphe 15 de la décision 3/CP.25, notamment en procédant à des études de cas	Le secrétariat a étoffé le rapport sur la composition par sexe en y ajoutant des données sur l'âge et le sexe des membres des délégations et des chefs et chefs adjoints de délégation, et en mettant en évidence la relation qui existe entre ces deux caractéristiques. En outre, une comparaison avec le premier rapport sur la composition par sexe publié en 2013 et des études de cas y ont été incluses

^a WEDO et autres collaborateurs. 2020. *2020 Pocket Guide to Gender Equality under the UNFCCC*. Disponible à l'adresse suivante : <https://wedo.org/wp-content/uploads/2020/11/2020-Guide-to-Gender-Equality-under-the-UNFCCC.pdf>.

Annexe III

[Anglais seulement]

Table III.1
Meetings held during the May–June 2021 sessional period, analysed for the case study on speaking times

<i>Meeting</i>	<i>Theme of the meeting</i>	<i>Gender of the co-facilitator(s)/Chair(s)^a</i>	<i>Date</i>
SBSTA opening plenary	Plenary	Male	31 May 2021
SBI opening plenary	Plenary	Female	31 May 2021
Joint plenary to hear statements	Plenary	Female and male	31 May 2021
Joint plenary to hear statements (continued)	Plenary	Female and male	2 June 2021
Review of the Adaptation Fund	Finance	Female	3 June 2021
Joint SBI–SBSTA stocktake plenary	Plenary	Female and male	5 June 2021
Provision of financial and technical support ^b	Finance	Male	5 June 2021
Alignment between processes pertaining to the review of the CTCN and the periodic assessment	Technology	Female and female	8 June 2021
Review of the Adaptation Fund	Finance	Male	8 June 2021
Alignment between processes pertaining to the review of the CTCN and the periodic assessment	Technology	Female	9 June 2021
Review of the Adaptation Fund	Finance	Female	11 June 2021
Alignment between processes pertaining to the review of the CTCN and the periodic assessment	Technology	Female	15 June 2021
SBSTA closing plenary	Plenary	Male	17 June 2021
SBI closing plenary	Plenary	Female	17 June 2021
Joint closing plenary to hear closing statements	Plenary	Female and male	17 June 2021

^a Plenaries are chaired or co-chaired by the SBI and SBSTA Chairs, as relevant. Meetings on finance and technology are facilitated by two co-facilitators. Co-facilitators take different approaches to their roles, with some taking turns to facilitate during a meeting, others splitting meetings among themselves and some splitting the role or active facilitation by topic or room. Gender is indicated per co-facilitator / Chair who spoke in the meeting.

^b This meeting was led by two co-facilitators, one male and one female, who worked on two different issues. The female co-facilitator facilitated negotiations on another item, which was not covered by this analysis.

Table III.2

Total speaking times of Party delegates at meetings held during the May–June 2021 sessional period, by meeting theme

Theme of the meeting	Total number of speakers	Total female speakers	Total male speakers	Total female delegate		Total male delegate		Average speaking time per female delegate (minutes)	Average speaking time per male delegate (minutes)
				speaking time (minutes)	speaking time (%)	speaking time (minutes)	speaking time (%)		
Plenaries	48	19	29	92.57	26	267.32	74	2.81	4.86
Finance	31	8	23	64.52	29	155.27	71	2.30	1.97
Technology	23	9	31	72.02	34	138.77	66	3.27	2.27
Total	102	36	83	229.10	29	561.35	71	8.37	9.10

Notes: (1) The minutes are shown to two decimal places. (2) The figures reflect the total number of Party delegates with role as speaker who took the floor during the meetings. This excludes chairs, co-facilitators, observers, visitors and UNFCCC staff.

Table III.3

Total speaking time of participants at meetings held during the May–June 2021 sessional period, by age and gender

	<26		26–35		36–55		56–66		>66	
	Female	Male	Female	Male	Female	Male	Female	Male	Female	Male
Speakers, Chairs and co-facilitators (minutes)	60.47	18.32	48.62	26.82	198.90	421.10	23.35	122.97	7.25	3.00
%	77	23	64	36	32	68	16	84	71	29
Speakers, excluding Chairs and co-facilitators (minutes)	0	6.65	31.05	26.82	173.98	409.02	16.82	118.87	7.25	0
%	0	100	54	46	30	70	12	88	100	0

Note: The minutes are shown to two decimal places. The meetings analysed in this table are referred to in table III.1.